



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : statistiques de la santé

Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires. Ce rapport, qui est présenté à la Commission pour information, recense et décrit les projets menés dans le domaine des statistiques sanitaires qui présentent un intérêt pour les bureaux nationaux de statistique. Il traite également des travaux entrepris par le Réseau de métrologie sanitaire sur les enquêtes sanitaires. Le rapport détaillé de la réunion du Groupe de travail sera distribué à la trente-neuvième session de la Commission sous la forme d'un document de travail. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2008/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I. A.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

1. À sa réunion de novembre 2006, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires a chargé un groupe restreint d'élaborer son plan de travail. Les consultations tenues entre la présidence du Groupe de travail intersecrétariats et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission de statistique et le Réseau de métrologie sanitaire ont permis de recenser les questions qui pouvaient être présentées aux représentants des bureaux nationaux de statistique pour examen. Il a été prévu de tenir une réunion consacrée à ces questions les 17 et 18 décembre 2007. Jusqu'à 10 représentants nationaux devraient y participer. Y seront examinés en particulier les progrès accomplis dans la promotion des systèmes d'état civil et d'autres formes d'enregistrement des données d'état civil et les conclusions d'une réunion organisée en juillet 2007 par le Réseau de métrologie sanitaire de l'OMS sur les enquêtes sanitaires.

2. Le programme de la réunion de décembre 2007 sera axé sur l'intérêt et le rôle des bureaux nationaux de statistique dans les deux domaines suivants :

a) Collaboration à l'amélioration de l'enregistrement des données d'état civil : le Réseau de métrologie sanitaire, en étroite concertation avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, l'OMS et d'autres partenaires, a publié une série de quatre articles consacrés aux données d'état civil dans l'éminente revue médicale *The Lancet*, sous le titre « Who counts? » (Qui compte?). Il y décrit la situation actuelle dans différents pays et expose brièvement des moyens d'améliorer l'enregistrement des données d'état civil. Le Groupe de travail intersecrétariats entend poursuivre l'examen de ces questions et chercher comment les secteurs de la santé et de la statistique peuvent s'associer pour améliorer l'enregistrement des données d'état civil au niveau des pays;

b) Collaboration à la réalisation d'enquêtes sanitaires : intérêt et rôle des bureaux nationaux de statistique et du Groupe de travail intersecrétariats dans les enquêtes sanitaires et évaluation des relations entre les bureaux nationaux de statistique, les organisations internationales (y compris les bailleurs de fonds) et les ministères de la santé dans ce domaine.

3. Seront examinés en particulier les sujets suivants :

a) Intérêt pour les bureaux nationaux de statistique de l'adoption du concept d'enquête type composée de modules pouvant être ajoutés ou retirés en fonction des besoins;

b) Modalités possibles des enquêtes sanitaires et expérience acquise de ces modalités;

c) Intérêt dans la systématisation d'enquêtes sanitaires régulières et l'incorporation d'éléments d'enquête sanitaire dans les enquêtes à caractère économique;

d) Intérêt de l'utilisation de modules traitant d'une maladie ou d'un problème de santé particulier plutôt que de modules portant sur les conditions sanitaires générales;

e) Participation des bureaux nationaux de statistique à l'enregistrement des données d'état civil, des taux démographiques et à l'élaboration de statistiques sur les causes de décès;

f) Capacité actuelle d'analyse des données d'enquête sanitaire;

g) Problèmes liés à la capacité institutionnelle et aux liens institutionnels.

4. Le rôle que pourrait jouer le Groupe de travail intersecrétariats dans chacun des sujets ci-dessus sera examiné. Le résultat de ces discussions servira de point de départ à l'élaboration d'un plan de travail et de la structure opérationnelle du Groupe. Le rapport de la réunion sera communiqué sous la forme d'un document de séance.

5. La Commission est invitée à prendre note du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires.
